

Déclaration commune

*de gymnasien·ne·s, d'apprenti·e·s, d'étudiant·e·s et d'enseignant·e·s
du canton de Vaud*

Ecole et formation en temps de crise sanitaire et sociale

**Contre les décisions politiques
déconnectées du terrain**

**Reprendre l'offensive
à partir de nos besoins**

Au quotidien, l'anormalité

1) Le discours politique qui affirme que «tout va bien à l'école» ou que le «bascullement technologique permet la continuité pédagogique» relève du mensonge, de l'ignorance ou du mépris pour les intervenant·e·s du terrain scolaire et de formation.

2) Le «numérique» et l'imaginaire du «tout-à-distance» ne permettent pas de résoudre les enjeux sociaux et pédagogiques (décrochages, maladies, inégalités, etc.) de la période de crise que nous traversons.

3) Le nécessaire maintien des écoles ouvertes (ou leur nécessaire réouverture) pose le problème de l'équilibre entre la défense d'une qualité qu'on ne peut pas garantir «à distance», l'enjeu sanitaire lié à la concentration de personnes dans un établissement et le traitement réservé aux inévitables personnes absentes (malades, en quarantaine, à risque ou habitant avec une personne à risque).

Comme base de travail, nos droits

Au fondement de notre intervention dans le secteur scolaire et de la formation, il y a un certain nombre de droits inaliénables à défendre, à imposer, à concrétiser.

1) DROIT À LA SANTÉ ET DROIT DE RETRAIT

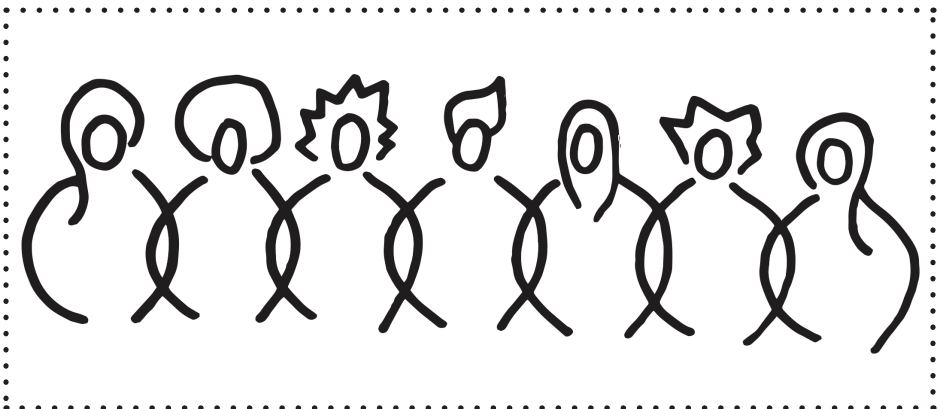
Ce droit se traduit d'une part en un accès garanti à un service public de santé fort, qu'il faut donc consolider et développer; d'autre part en l'accès à tous les dispositifs de protection nécessaires, ainsi qu'en un droit de retrait si le risque lié à l'activité est objectivement trop élevé.

2) DROIT À LA FORMATION

Il faut distinguer deux catégories: d'une part les personnes malades (pas de suivi de cours); d'autre part les personnes en quarantaine, à risque ou vivant avec une personne à risque (pas malades, donc droit au suivi des cours). La première catégorie doit avoir le «droit d'être malade», donc ne pas subir de sanction pour sa maladie, et le droit de subir le moins possible de conséquences à sa maladie en termes de rattrapages. La deuxième catégorie doit pouvoir continuer sa formation selon des modalités nouvelles à définir par les intéressé-e-s.

3) LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

Les enseignant-e-s sont des professionnel-le-s, il faut leur laisser tout l'espace et la liberté nécessaires à la (re-)configuration de leurs cours en fonction de la situation, ce qui implique aussi que leurs directions et le Département de la formation reconnaissent l'anormalité de la situation et l'impossibilité d'une «continuité» sans réaménagements des cursus et des objectifs.



Sur le terrain, nos revendications

Usé-e-s, fourbu-e-s, malades, en quarantaine, à risque ou vivant avec une personne à risque: en présence ou à distance, nous baignons actuellement dans l'anormalité. Sur son nuage, le Département de la formation est dans le déni. Sur le terrain, tout le poids du maintien d'un semblant de normalité et de continuité pèse sur nos épaules. La surcharge est autant physique que psychologique. Sur la base de nos constats et de nos droits, nous posons donc trois revendications pour faire collectivement face à la crise:

1) ENGAGEONS LES MOYENS – LA TECHNOLOGIE NE SUFFIT PAS

Aucun dispositif technologique, *a fortiori* imposé, ne saurait résoudre les problèmes que nous rencontrons. Nous avons besoin de personnel supplémentaire pour accompagner réellement toutes les situations qui résultent de l'anormalité de la période. C'est la condition pour que nous puissions réorganiser notre travail commun sans fermer les établissements – y compris par des mesures de rotations ou de demi-classes si la gravité de la situation sanitaire devait temporairement l'exiger. Moyennant, toujours, de revoir ensemble les objectifs et modalités d'évaluation.

2) DÉGAGEONS DU TEMPS – POUR UNE RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE COURS

Nous avons besoin de plages-horaires dédiées à la mise en place d'un suivi pour les personnes en formation à distance, ou en retour de maladie, ou en difficulté – au fond, pour tout le monde. Ce suivi ne doit pas constituer du travail supplémentaire ni pour les enseignant-e-s, ni pour les camarades de cours. Nous proposons au minimum une demi-journée par semaine, intégrée au cursus, dédiée à l'échange, à l'information, aux questions, à l'explicitation, à la mise à niveau, mais aussi à la coopération. Il nous faut donc moins d'heures de cours, et plus d'heures de travail collectif.

3) POUR DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS D'EXCEPTION STOP AUX SANCTIONS!

Pour ne pas faire payer aux individus le prix de la gestion de crise, il nous faut des dispositifs d'exception, qui soient à la hauteur des enjeux sociaux et pédagogiques. Il s'agit non seulement de moyens et de temps, mais aussi de changements dans les pratiques institutionnelles concernant le droit à la maladie, au retrait ou à la formation: souplesse, faveurs, cas de rigueur, tentatives multiples pour les évaluations, etc. En l'état, la réglementation ne fait que sanctionner et punir des individus qui subissent non seulement la crise mais aussi l'inadéquation institutionnelle, en particulier en matière d'absences. Invertissons la vapeur!

Par cette déclaration, les signataires entendent opposer l'intelligence démocratique, construite à partir des besoins des personnes concernées, aux décisions politiques déconnectées du terrain.

Lausanne, le 18 mars 2021

Signataires

*** *Groupe Secondaire Solidaire***

(groupe de gymnasien·ne·s et d'apprenti·e·s)

@ secondaireresponsable@dc7.ch

📷 @secondaire_solidaire

*** *SUD Education***

(coordination des syndicats d'enseignant·e·s de la Fédération syndicale SUD)

@ info@sud-vd.ch

w sud-vd.ch

f @sudresiste

*** *SUD Etudiant·e·s & Précaires***

(syndicat membre de la Fédération syndicale SUD)

@ info@sud-ep.ch

w sud-ep.ch

f @sud.ep.ch